



Maisons de crédit,,,et accords????

Par **ROSSETTO**, le **07/12/2008** à **18:23**

En Juin 2004 ,mon ex-compagnon a obtenu un prêt pour voiture.Ce véhicule,je'ai réglé plus des 3/4 des mensualités de mon propre compte.Lors de notre séparation ,il restait un solde sur ce prêt.Ce Monsieur qui me devait de l'argent s'est engagé verbalement à régler ce solde .J'ai donc arrêté de payé cette voiture,avec laquelle je roule encore.Or ,la maison de crédit qui a toutes les coordonnées de Monsieur,,qui apparament n'a rien réglé.J'ai eu la visite d'un huissier me demandant ou etait ce Monsieur .Cet huissier avait un ordonnace à son nom.Mais avec mon adresse actuelle ,je ne suis dans cet appartement que depuis 6mois et n'ai jamais habité avec cet homme ici.L'huissier a pour mission ,mandaté par la maison de crédit d'enlever le véhicule.Je n'ai pû voir le dossier puisqu'il est au nom de Monsieur!sous fausse adresse.Comment et pourquoi si ce Monsieur n'honorait pas ses traites ,n'y a-t-il pas eu saisie sur salaire,il travaille toujours dans la même entreprise. Suis-je obligée de "donner" cette voiture à l'huissier? Je n'ai jamais été avertie de quoi que ce soit. Pensez vous que pour le solde la aison de crédit peut m'accordé un echeancier ?Comment bloqué cette procédure?Répondez moi vite ,,c'est urgent !! Je suis seule devant ce gros problème.Merci